

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

1.- COMPOSITIONS DES EQUIPES

D1 : 6 joueurs (Messieurs) 3 joueurs (Corpos)
D2-D3 : 4 joueurs (Messieurs) 3 joueurs (Corpos)
D4 : 3 joueurs (Messieurs) 3 joueurs (Corpos)

D5 : 3 joueurs TOUS Sauf Benjamin (dans le secteur « Alsace Bossue » uniquement)
D6 : 3 joueurs JEUNES (dans le secteur « Alsace Bossue » uniquement)

D1 : 2 joueuses (Dames) – pas de score acquis
Avancement/report des rencontres en gestion autonome et en accord des 2 équipes (simple information de J-Claude AURIOL pour la sportive) en respectant les règles du « brûlage » les fins de phases aux dates suivantes :
1^{ère} phase devant être terminée pour le 16 décembre 2011
2^{nde} phase devant être terminée pour le 20 avril 2012

2.- ACCESSIONS

DANS TOUTES LES DIVISIONS (MESSIEURS – DAMES)

En fin de chaque phase (à la fin du championnat pour les corpos), le premier de chaque poule accède en division supérieure. Des montées supplémentaires sont possibles dans la mesure des places disponibles.

La montée en fin de 2^{nde} phase est conditionnée par la participation impérative aux journées des titres.

Pour les montées au niveau régional : application des règlements régionaux.

3.- RELEGATIONS

DANS TOUTES LES DIVISIONS (MESSIEURS – DAMES)

En fin de chaque phase (à la fin du championnat pour les corpos), le dernier de chaque poule est relégué en division inférieure. Des relégations supplémentaires auront lieu en fonction des descentes de Régionale.

A compter de la saison 2010/2011, le championnat sera réorganisé afin d'obtenir une structure pyramidale pour supprimer le déséquilibre du nombre d'équipes entre la D3 et D4. Afin de constituer cette nouvelle structure, il sera procédé à des descentes supplémentaires.

4. ATTRIBUTION DES TITRES

1^{ère} phase : aucun titre n'est décerné
2^{ème} phase : les équipes classées 1ères de chaque poule d'une même division se rencontrent lors de la journée finale, pour l'attribution des titres de « CHAMPIONS DU BAS-RHIN »
(Si nécessaire, la Commission Sportive fera jouer des rencontres préliminaires . . . en salle neutre de préférence.)

Aucun AVANCEMENT ou REPORT de rencontre ne sera accepté pour une rencontre prévue lors de la journée finale !

5.- FORFAITS

Dans tous les cas de forfaits, il sera fait appel à l'Article 17 des Règlements Sportifs de la FFTT ainsi que le titre VII article 84 :

« . . Une équipe qui est déclarée forfait, deux fois consécutives ou non, est forfait général et est exclue de la compétition. Le forfait au cours du dernier tour de championnat entraînera, en plus des pénalités, la rétrogradation de l'équipe de 2 divisions . . . **Lors de la journée des titres, le forfait se traduira par la non-accession à la division supérieure . . . »**

6.- FEUILLES DE RENCONTRE - AVANCEMENTS ET REPORTS

Seules sont valables les feuilles de rencontre délivrées par la LATT. L'association receveuse est tenue de transmettre la feuille de rencontre, sans faute, par voie postale, dans les 24h00 de la compétition (le tampon de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

L.A.T.T. - CD 67 - Gestion des Rencontres
13, rue du Château d'Angleterre - 67300 SCHILTIGHEIM

D'autre part, nous vous signalons que c'est l'association receveuse qui est responsable de la feuille en l'absence d'un juge-arbitre officiel.

En plus de la transmission par voie postale de la feuille, le club recevant devra sous 48 h saisir le résultat de la rencontre sur le site www.fftt.com.

AVANCEMENTS et REPORTS Championnat MESSIEURS

Pour l'AVANCEMENT d'une rencontre, celui-ci est à faire par écrit auprès de la Commission Sportive.

Il peut être fait sur papier libre ou par mail et doit être signé par les responsables des deux équipes, avant d'être transmis au CD ou au responsable de la Commission sportive. Un formulaire est dispo sur le site de la LATT à l'adresse suivante <http://www.alsacett.com/ligue/telechargements.php>

La demande d'avancement devra être faite au plus tard dans la semaine qui précède la semaine de championnat ; le non respect de cette procédure (ou de ce délai) **entraînera une pénalité pour « non production d'une feuille de rencontre.**

Le REPORT (**TRES EXCEPTIONNEL**) doit être soumis **AU PREALABLE** à la Commission Sportive.

7.- QUALIFICATION DES JOUEURS

Application stricte des Règlements de la FFTT (Article 9 « Licence » et Article 10 « Joueurs Mutés »)

8.- BRULAGE

Application des Règlements de la FFTT (Article 11 - 1 et 2)

9.- PARTICIPATION DES FEMININES AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MESSIEURS

Cas 1 : club évoluant en Championnat par équipes « Dames » :

⇒ les féminines sont autorisées à évoluer dans le championnat Messieurs mais leur nombre ne peut pas excéder la moitié du nombre de joueurs par équipes.

Cas 2 : club n'évoluant pas en Championnat par équipes « Dames » :

⇒ une seule féminine n'est autorisée à jouer par équipe quel que soit le nombre de joueurs par équipe.

Quel que soit le niveau ou évolue une joueuse en Championnat par équipes « Dames », cette joueuse sera autorisée à participer au championnat par équipes départemental « Messieurs » (même pour le compte d'une même journée).

10- HORAIRES DES RENCONTRES

Selon les indications de chaque calendrier.

11.- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Cf instruction spécifique sur championnat départemental des jeunes.

12.-TOURNOIS

Voir les instructions prévues par la L.A.T.T.

12.- COUPES DU BAS-RHIN / COUPES D'ALSACE

Toute série ne comportant pas au moins quatre équipes dans le département sera annulée pour la saison en cours. Dans ce cas, le compte club sera crédité, ou l'engagement sera remboursé sur demande de l'association.

13.- PENALITES

a) Absence à l'assemblée Générale	
i. association 1 voix	45€
ii. association 2 voix ou plus	76€
b) Feuille de rencontre parvenue hors délais	16€
c) Feuille de rencontre non saisie sur FFFT.com	8€
d) Feuille de rencontre non conforme	8€
e) Non transmission d'une feuille de rencontre	32€
f) Absence ou faux numéro de licence (par joueur)	8€
g) Joueur non qualifié (en plus du résultat rectifié)	16€
h) Joueur non licencié (en plus du résultat rectifié)	24€
i) Equipe incomplète	8€
j) Forfait d'une équipe seniors	16€
k) Forfait d'une équipe jeunes	8€
l) Forfait général d'une équipe	
i. Seniors	48€
ii. Jeunes	16€
m) Forfait coupe (préliminaires)	16€
n) Forfait journée des titres	
i. Finales classements ou Champ départemental	8€
ii. Coupe	24€
iii. Championnats par équipes	48€
• En sus remboursement frais de déplacement équipe adverse	
• & non accession en division supérieure	
o) Comportement antisportif	24€
p) Mauvaise composition de l'équipe	8€
q) Non présentation de licence (par joueur)	8€
r) Modification de date de rencontre non signalée (donc non autorisée)	24€
s) Feuille de rencontre mal remplie (absence de la désignation de l'association, pas ou mauvaise indication de division, de la poule, . . .)	8€
t) Absence ou mauvaise indication (classement entre autres) sur bordereau de 1 ^{ère} demande de licence	16€
(Transmission du dossier à l'instance régionale de discipline en cas de récidive pour un deuxième joueur d'une même association)	

DROITS D'APPEL

Tout appel, au Comité Directeur du Comité Départemental, concernant une décision d'une Commission Sportive Départementale **doit être accompagné d'un droit d'appel de 32€**. Si l'appel est jugé fondé, ce droit sera reversé à l'association.